

INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023



1 - FICHE VIE SCOLAIRE

Identité de l'élève

Nom :

Prénoms :

Né(e) le :

Nationalité : **Boursier** : OUI NON

Scolarité de l'élève

Classe en 2022/2023 :

Classe et établissement année scolaire précédente 2021-22 :

Représentant légal 1

Nom :

Prénoms :

Adresse-code postal et ville :

.....

Lien de parenté :

☎ Domicile : ☎ Portable : ☎ Travail :

@ Courriel :

Représentant légal 2

Nom :

Prénoms :

Adresse-code postal et ville :

.....

Lien de parenté :

☎ Domicile : ☎ Portable : ☎ Travail :

@ Courriel :

Verso à remplir →→→

INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Décision du chef d'établissement pour le régime demandé : ACCORD REFUS

Signature :




Responsable financier :

Nom :

Prénoms :

Adresse-code postal et ville :
.....

Lien de parenté :

 Domicile :  Portable :  Travail :

@ Courriel :

Joindre obligatoirement un RIB

IMPORTANT : L'inscription à la demi-pension est pour 20 repas minimum avec fixation des jours de réservation. En inscrivant l'élève, la famille s'engage pour cette période. Le tarif est calculé à l'unité avec un minimum de 20 repas ; ils sont payables d'avance le jour de l'inscription, puis le jour précédent le repas pour les périodes suivantes avec un minimum de 20 repas commandés. Peuvent donner lieu à remboursement : les absences médicales supérieures à 15 jours justifiées par un certificat médical, les périodes de stages obligatoires supérieures à 15 jours justifiées par un état d'assiduité, le départ définitif de l'établissement. Aucun autre motif ne pourra donner lieu à remboursement.

Il appartient à la famille de signaler par écrit toute modification de la situation de l'élève pouvant conduire à un changement de régime d'hébergement (demi-pension et externe).

Je suis informé(e) et j'accepte qu'en cas de non-paiement, l'élève ne soit plus admis à la demi-pension et qu'il poursuive sa scolarité au lycée Gaston Monnerville en qualité d'externe. Je m'engage à régler la totalité des frais de demi-pension le jour de l'inscription, le jour précédent le repas pour les périodes suivantes (minimum 20 repas).

Je suis informé(e) que si une dette envers l'établissement subsiste, le recouvrement en sera poursuivi par tous les moyens légaux, y compris par voie d'huissier dont les frais seront ajoutés à ma charge.

Je suis informé(e) qu'en cas de difficulté, le service social du lycée pourra, à ma demande, instruire un dossier de demande d'aide.

Date et signature du représentant légal PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU, COMPRIS et APPROUVÉ »

Kourou le :

Mention « Lu, compris et approuvé » :

Signature(s) :